



Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de Eu
02.32.97.04.11
mairie.de.guerville.76@orange.fr

ARRETÉ MUNICIPAL

2026 – 10

Portant réglementation provisoire de la circulation

Duathlon
Samedi 24 octobre 2026

Le maire de la Commune de Guerville

- En application des différents articles du code municipal
- Vu l'organisation d'un duathlon le samedi 24 octobre 2026

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera interdite de 12 h à 18 h dans le sens inverse du déroulement de l'épreuve sur toutes les portions de voie utilisées à savoir la rue des Alliés (RD14), la rue du 1^{er} septembre, la rue du Vieux-Château, la rue du Stade, la route de la Grande Vallée (CD115), la rue aux Juifs, la rue de l'Eglise (sens commerce vers stade) et la rue de la Place.

Article 2 : La route sera fermée à la circulation (pose de barrière) aux endroits suivants :

- Rue du 1^{er} septembre (intersection rue du Vieux-Château)
- Rue de la Grande Vallée (intersection rue des alliés)

Article 3 : Le stationnement sera interdit de 11 h à 18 h pour tous véhicules sur toutes les portions de voie utilisées lors du déroulement de l'épreuve à savoir la rue des Alliés (RD14), la rue du 1^{er} septembre, la rue du Vieux-Château, la rue du Stade, la route de la Grande Vallée (CD115), la rue aux Juifs, la rue de l'Eglise et la rue de la Place.

Article 4 : Une déviation sera mise en place sur l'ensemble des voies utilisées afin d'obliger tous véhicules à circuler dans le sens du déroulement de l'épreuve à savoir la rue des Alliés (RD14), la rue du 1^{er} septembre, la rue du Vieux-Château, la rue du Stade, la route de la Grande Vallée (CD115), la rue aux Juifs, la rue de l'Eglise et la rue de la Place.

Article 5 : Des panneaux d'interdiction de stationnement et de déviation de circuler seront disposés aux endroits voulus avec le concours de la DDI.

Article 6 : Le commandant de Brigade de la gendarmerie de Blangy Sur Bresle et les commissaires de l'épreuve seront chargés de l'exécution de cet arrêté.

Article 7 : Une copie de cet arrêté sera transmis à :

- M. l'Ingénieur de la Direction Départementale des Infrastructures d'Envermeu
- M. le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Blangy Sur Bresle.

Fait à Guerville, le 13 octobre 2026
Etienne LANNEL

